



Service de lutte contre la pauvreté,
la précarité et l'exclusion sociale
Steunpunt tot bestrijding van armoede,
bestaansonzekerheid en sociale uitsluiting
Dienst zur Bekämpfung von Armut,
Prekären Lebensumständen und
Sozialer Ausgrenzung

29/05/2020

Crise du COVID-19 et crise climatique, mêmes enjeux pour la lutte contre la pauvreté

A la fin de l'année 2019, le Service de lutte contre la pauvreté a publié son [Rapport bisannuel 2018-2019](#) ayant pour thème 'Durabilité et pauvreté'. Ce Rapport, fruit d'une concertation avec des personnes en situation de pauvreté, leurs associations et de nombreux autres acteurs, décrivait les inégalités et les enjeux présents dans la crise climatique et la transformation vers une société plus durable.

Quelques mois plus tard, la crise du COVID-19 a profondément changé le monde. Les médias dénombrent chaque jour les nouveaux cas, les hospitalisations et les morts. De nombreux indépendants et entreprises chiffrent leurs pertes. Les citoyens décomptent les jours lors desquels ils ne voient pas, ou de façon limitée, leurs familles, amis, collègues... Au-delà de la situation sanitaire, cette crise a exacerbé et mis en lumière les nombreuses inégalités que subissent les personnes en situation de pauvreté. Le COVID-19 tend également à accélérer certaines évolutions qui risquent de réduire les droits et libertés des personnes les plus vulnérables, comme la disparition de l'argent liquide et la digitalisation omniprésente. Enfin, on retrouve les mêmes enjeux que ceux qui étaient décrits dans le Rapport 'Durabilité et pauvreté'. Ci-dessous, nous développerons trois constats.

1. L'accentuation des inégalités

Face à la crise du COVID-19, la situation des personnes en situation de pauvreté s'est fortement dégradée tant sur le plan de leur santé que de leurs droits fondamentaux.

En effet, les personnes en situation de pauvreté jouissent d'une santé globalement plus mauvaise que le reste de la population. Plusieurs recherches montrent que lorsque l'on descend le long de l'échelle sociale, l'état de santé physique et mentale se dégrade. C'est d'ailleurs un des indicateurs de pauvreté les plus déchirants : les personnes ayant un niveau d'études moins élevé ont notamment une espérance de vie en bonne santé plus courte que le reste de la population (8,3 années d'écart entre les hommes avec une formation d'enseignement supérieur et les hommes avec un niveau de qualification ne dépassant pas l'enseignement primaire ; l'écart est de 7,7 années chez les femmes). Cela peut les rendre plus vulnérables au coronavirus étant donné que près de trois-quarts des patients hospitalisés pour cause de COVID-19 souffraient d'une ou plusieurs comorbidités préexistantes.

Ensuite, de nombreux autres aspects de la vie des personnes en situation de pauvreté – outre la santé physique et mentale - sont durement touchés par la crise et le confinement. En cause, leur plus mauvaise position de départ dans la vie, avec des conditions de vie difficiles et un accès aux droits encore plus limité. Citons le fait de vivre dans un logement souvent insalubre,

inadapté, mal aéré ou encore surpeuplé, avec un accès très inégal aux espaces verts et à la nature. Citons également la difficulté pour certaines familles de se nourrir, en raison des perturbations liées à la crise dans le secteur de l'aide alimentaire et la fermeture des cantines scolaires. Sans oublier l'isolement des personnes en situation de pauvreté qui subissent la fermeture de nombreux services. Les alternatives digitales ne leur sont pas toujours accessibles, ce qui diminue fortement l'accès aux droits. Dans un précédent [communiqué de presse](#), nous nous sommes joints à d'autres acteurs pour dénoncer le fait que le droit à l'enseignement est mis en péril pour les enfants qui ne disposent pas ou peu d'un accès à Internet et à du matériel informatique et pédagogique adéquats.

Dans le même temps, les associations de terrain relèvent des témoignages de personnes en situation de pauvreté pour qui les restrictions en matière de loisirs et d'évènements par exemple, ne changent pas grand-chose à leur quotidien : « *ça fait toute notre vie qu'on est confinés* ».

2. Evolutions et accès aux droits

Les plus pauvres se heurtent déjà aujourd'hui aux limites que les changements de société imposeront à tout le monde. Il ne s'agit pas uniquement de questions environnementales et climatiques, comme l'épuisement des ressources naturelles, ou l'accès à la nature, à l'énergie et à l'eau. Il s'agit aussi de certaines évolutions, comme la flexibilisation du travail, la privatisation, la digitalisation et l'individualisation. Dans un certain nombre de cas, ces changements peuvent être synonymes de progrès et d'opportunités. Mais dans le même temps, les conséquences peuvent être négatives et toucher différents domaines de l'existence, comme l'accès à la nature, le droit à l'enseignement, la consommation, les soins de santé, l'emploi et la mobilité.

Il en va ainsi de la tendance de ne plus accepter les paiements en liquide, qui s'annonçait déjà avant la crise du COVID-19 mais qui s'est accélérée à cause de l'obligation dans certains magasins de payer par voie électronique pour des raisons sanitaires. En réalité, pour bon nombre de personnes vivant dans la pauvreté, les pièces de monnaie et billets de banque constituent le moyen de paiement le plus commode. En effet, tout le monde ne dispose pas d'un compte en banque, n'a pas envie de payer les frais bancaires supplémentaires, ou n'a pas l'habitude de payer par voie électronique... La fracture numérique ne doit pas être sous-estimée : les nouvelles applications électroniques nécessitent souvent un accès à Internet et un ordinateur ou smartphone. Outre l'évolution des habitudes des consommateurs (et du commerce), la question du droit de payer en liquide est capitale car elle concerne aussi des achats de biens et services répondant à des besoins fondamentaux comme la nourriture et l'accès à des services publics (par exemple, l'utilisation des transports en commun). Il est donc essentiel que ce droit soit restauré au plus vite. Le principe, rappelons-le est que « *le bénéficiaire d'une obligation de paiement ne peut refuser les billets de banque et pièces en euros, sauf si les parties sont convenues d'un autre mode de paiement* » (Article 1er de la recommandation de la Commission du 22 mars 2010 concernant l'étendue et les effets du cours légal des billets de banque et pièces en euros -2010/191/UE).

Une tendance à la digitalisation se dessine depuis un certain temps déjà. Dans le [Rapport bisannuel 2014-2015](#) sur les services publics, nous avons souligné les effets possibles de la digitalisation sur l'accès des personnes vivant dans la pauvreté à ces services. L'accent a été mis sur le maintien des guichets et des contacts interpersonnels dans les services - les gares, avec les fournisseurs d'énergie et d'eau, les services communaux, ... - et sur l'utilisation de canaux et de moyens de communication autres qu'électroniques. La contrainte de devoir rester

chez soi, chacun dans sa bulle, et la fermeture des différents services et guichets suite à la crise actuelle du COVID-19 ont considérablement renforcé l'évolution vers la digitalisation. Les informations sur le virus et les mesures de protection ont été diffusées principalement sous forme numérique. Plus encore, plusieurs services sont également devenus - par nécessité - purement numériques. En particulier dans le domaine de l'éducation, les effets de cette situation se sont vite fait sentir. Malgré les nombreuses initiatives prises par le personnel enseignant pour atteindre les élèves en situation de vulnérabilité, nous pouvons craindre un impact majeur sur les chances de réussite de ces élèves. En collaboration avec Unia, le Service a lancé un [appel](#), tant aux recteurs et directeurs des universités et des écoles supérieures qu'aux réseaux de l'enseignement primaire et secondaire, pour qu'ils accordent une attention particulière aux élèves et étudiants en situation difficile.

L'[impact des mesures de protection sur l'exercice des droits de l'homme](#) doit donc être suivi de près.

3. Mesures politiques temporaires, une inspiration pour une politique structurelle de lutte contre la pauvreté ?

Le Service a entrepris, depuis le début de cette crise, de répertorier les mesures prises par les différents gouvernements en soutien aux situations de pauvreté et de précarité dans un [aperçu interfédéral](#). Cet aperçu a été actualisé régulièrement. Il ressort de cet exercice que certaines de ces mesures et pratiques – adoptées dans le contexte spécifique de la crise sanitaire actuelle - sont intéressantes en matière de lutte contre la pauvreté. Si ces dispositions sont a priori mises en place de manière temporaire, certaines étaient demandées depuis longtemps par les acteurs de terrain et pourraient être prolongées par après dans le cadre d'une politique structurelle de lutte contre la pauvreté. Il s'agit par exemple des interdictions des coupures d'eau et d'énergie, de l'automatisation de certains droits (comme la prime énergie et eau en Flandre pour les chômeurs temporaires), des formes de communication proactive avec la population (comme la mesure en Communauté germanophone d'envoyer un fascicule papier à chaque ménage au début de la crise), du gel de la dégressivité des allocations de chômage et du tiers-payant généralisé, appliqué actuellement aux consultations par téléphone dans le contexte du Covid-19.

D'autres mesures sont majoritairement absentes des politiques COVID-19 mises en place, comme l'aide financière aux locataires et aux allocataires. Ce sont deux catégories de personnes qui sont surreprésentées en matière de risque de pauvreté, et dont un grand nombre d'entre elles connaissaient déjà des difficultés avant la crise COVID-19. Leurs ménages ne disposent souvent que de très faibles revenus, qui ont été confrontés les dernières semaines à des augmentations du prix de l'alimentation (les baisses de prix de l'énergie, qui sont censées équilibrer le pouvoir d'achat, ne se retrouvent pas toujours ou immédiatement dans leurs propres factures d'énergie) et à une diminution du soutien (un certain nombre de banques alimentaires ont dû fermer, des repas gratuits ou des indemnités de volontariat qui apportaient un complément bienvenu aux revenus ont disparu, ...).

De son côté, le Service fait notamment partie du groupe de consultation de la Task Force (inter)fédérale Groupes vulnérables, où il fournit – en collaboration avec d'autres acteurs – des propositions de mesures politiques, comme l'accès à des masques buccaux de qualité en suffisance pour les groupes vulnérables ainsi qu'un volet de communication adaptée, le soutien à l'accès à la nature et aux espaces verts, le maintien du statut cohabitant pour les personnes sans-abri qui résident temporairement dans la 'bulle' d'amis ou de membres de leur famille, l'accès à une information et communication adaptée, ... En Flandre, le Service

organise et soutient – à la demande du ministre flamand du Bien-être, de la Santé Publique, de la Famille et de la Lutte contre la pauvreté – la concertation avec les parties prenantes dans le cadre de la Task Forces Familles vulnérables.

Conclusion

Le principe ‘To leave no one behind’ – qui constitue le fil conducteur de l’Agenda 2030 des Nations Unies et se trouvait déjà au cœur du dernier Rapport bisannuel ‘Durabilité et pauvreté’ – est particulièrement actuel dans le cadre du COVID-19. En tant que SDG Voice 2020, le Service souhaite renforcer son [appel](#) à utiliser ce principe comme base pour l’adoption des différentes mesures dans le cadre de la crise actuelle. Nous demandons à chaque acteur politique et sociétal de s’interroger explicitement sur l’impact des mesures COVID-19 pour les personnes en situation de pauvreté et de précarité. Et ce à tous les niveaux de compétence et au sein de tous les domaines sociétaux. Concrètement, les responsables politiques et d’organisations doivent se demander, à propos de chaque mesure si elle ne risque pas d’empirer la situation déjà difficile de ces groupes de population. Ils doivent également s’interroger comment faire en sorte que ces personnes ne soient pas laissées à leur sort et comment elles pourraient être soutenues de manière supplémentaire.